



## Dettes accumulées pendant le mariage par un des époux et divorce

Par **Thomas590000**, le **14/03/2016** à **09:43**

Bonjour,

Je suis en situation de divorce où je n'ai pas souhaité prendre un avocat car je souhaitais "tout" laisser à ma femme sans lui poser de problème. Mais la situation s'est compliquée entre temps et je souhaite maintenant me faire représenter si c'est encore possible.

Nous avons convenu d'un commun accord informel qu'elle ne demanderait pas de pension alimentaire pour leur 3 enfants et que je garderais les dettes accumulées pendant notre mariage et participerais à diverses charges courantes lorsque j'en aurais la garde (achat de vêtements, de matériel pour les activités extra scolaires, frais médicaux, etc).

Cependant, lors de notre première audience au tribunal je me suis aperçu qu'une pension alimentaire m'était demandée et l'avocate de ma femme m'a expliqué que si je ne souhaite toujours pas me faire représenter, lors de la prochaine et dernière audience, je n'aurai aucun mot à dire sur tout ce que ma femme pourra demander.

Je souhaite donc maintenant me faire représenter mais je me pose la question suivante :

Sachant que :

- mes revenus net sont de 1250€ mensuels, moins une saisie sur salaire pour remboursement d'une dette envers le trésor public de 10 000€. Je suis en CDD.
- ma femme est fonctionnaire et perçoit un salaire net de 1670€ sans prélèvement à la source.
- La dette provient d'indemnités journalières perçues lors d'un long arrêt maladie, en doublon avec mon salaire qui était maintenu. Cet argent a au départ été mis de côté pour le remboursement qui nous serait demandé ultérieurement mais nous avons fini par "piocher" dedans pour les dépenses courantes du ménage. Lorsqu'il ne restait plus que la moitié sur le compte, ma femme s'est servi de sa procuration pour tout retirer et me quitter du jour au lendemain.

Est ce que je peux se prévaloir de la communauté de biens et de la solidarité entre époux pour demander à ce que cette dette soit partagées entre nous deux ?

Si je faisais appel aux services d'un avocat, pourrait-il encore m'apporter une aide dans ce

divorce ?

Par avance, je vous remercie pour ce retour d'information.

Cordialement